



Prêt immobilier commun/Divorce/Devoir de secours

Par **SRL**, le **04/05/2015** à **11:57**

Bonjour,

Suite à l'ordonnance après tentative de conciliation, le juge a décidé que mon ex-époux devait rembourser seul, au titre du devoir de secours, sans faculté de récompense, l'emprunt contracté pour l'immeuble commun.

Hors, les deux dernières échéances n'ont été remboursées qu'en fin de mois, par différents montants prélevés dès l'approvisionnement du compte. Cela a entraîné des courriers ou il est bien stipulé que seul deux incidents simultanés peuvent être envisagés.

Mon ex-conjoint gère très mal son budget. Je reste dans l'angoisse chaque mois, sans savoir si une interdiction bancaire va arriver. Comment puis-je me protéger dans l'attente de la vente de la maison ?

Aujourd'hui, j'envoie à mon banquier en A.R. l'ordonnance du jugement.

Merci de me répondre rapidement.